



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉCOLE DE THÉÂTRE ANGLES

PRÉAMBULE

L'École de Théâtre est la création de l'Association « La Tour d'Angles ». Elle est gérée par ses bénévoles élus chaque année au sein du Conseil d'Administration de l'Association, formant la Commission « École de Théâtre ».

L'école a pour vocation l'enseignement des techniques théâtrales, le développement de la pratique théâtrale en amateur et le bon épanouissement de chacun dans cet art.

En concertation avec les intervenants, la Commission élabore les groupes et les calendriers. Elle assure la préparation et l'organisation du spectacle de fin d'année ainsi que la gestion administrative et financière de l'École de Théâtre.

Les décisions relatives au fonctionnement de cette dernière sont prises par le Conseil d'Administration sur proposition de la Commission et/ou du ou des intervenants.

1 - HORAIRES ET LIEUX

Les horaires des cours sont ainsi définis pour l'année :

- ALEGRE : ----- Mercredi de 16h15 à 17h15
- GUITRY : ----- Mercredi de 17h30 à 18h30
- FEYDEAU : ----- Mardi de 18h30 à 19h45
- CORNEILLE : ----- Samedi de 9h45 à 11h15
- MOLIERE : ----- Samedi de 11h30 à 13h

Les cours ont généralement lieu au théâtre municipal à Angles. Ils pourront être délocalisés dans d'autres salles de la commune ou communes voisines selon les besoins.

2 - GENERALITES

La répartition des élèves dans les différents groupes est assurée par le ou les intervenants en concertation avec la Commission selon différents critères. Elle est susceptible d'être modifiée après les deux séances d'essai du début d'année.

Afin que les ateliers débutent à l'heure, il est demandé aux enfants d'arriver au moins 5 minutes avant le début du cours.



Il est impératif que **les horaires soient respectés** pour le bon déroulement des séances.

Durant les ateliers, les élèves sont placés sous la surveillance de l'intervenant. En dehors de ces horaires et hors de l'enceinte du Théâtre, la responsabilité des enfants revient aux parents. L'École de Théâtre se dégage donc de toute responsabilité en cas d'incident.

Le lieu, le jour et les horaires des ateliers sont susceptibles d'être modifiés. L'École de Théâtre s'engage à prévenir les parents de toutes modifications. Par souci d'économie et de protection de l'environnement, nous privilégions la transmission des informations par courrier électronique et/ou par WhatsApp.



Nous demandons aux parents de consulter leur messagerie très régulièrement et de nous en signaler la bonne réception. Des informations importantes seront également transmises via le site Internet de « La Tour d'Angles » sur la page réservée à l'École de Théâtre.

3- RETARDS ET ABSENCES

En cas de retard, les élèves seront confiés à l'intervenant, par leurs parents, directement dans les locaux. En cas de retards réguliers, l'intervenant est en droit de refuser l'enfant au cours.

En cas d'absence, il faudra prévenir l'intervenant en l'appelant ou via le groupe WhatsApp le plus tôt possible.

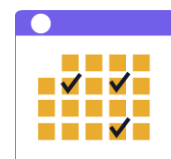


Si l'intervenant ne peut assurer un cours, celui-ci sera reporté dans la mesure du possible ou annulé. La Commission préviendra les parents au plus vite.

4 - ASSIDUITE

L'inscription à l'École de Théâtre implique un engagement de la famille et de l'élève. Une **fréquentation régulière est souhaitable** pour l'intégration de chacun au sein du groupe et pour l'acquisition des compétences tout au long de l'atelier. Pour le bon fonctionnement des ateliers, aucun aménagement ne sera possible.

La présence de tous les enfants est indispensable au bon déroulement des ateliers, préparés minutieusement pour chaque groupe en fonction des élèves qui le composent.



L'inscription, après les deux séances d'essai, est définitive. Elle ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure, sur l'appréciation du Conseil d'Administration.

5 – SPECTACLE DE JUIN



L'apprentissage du théâtre passe par la scène. Chaque année, un spectacle est créé par les intervenants pour chaque atelier en fonction de ses élèves. Pour l'année 2026-2027, le spectacle est programmé les 11 et 12 juin 2027 et les répétitions générales le 4 et le 5 juin 2027.

A cet effet, sauf cas de force majeure, la participation aux ateliers implique la présence obligatoire de l'enfant aux 2 représentations du spectacle et aux répétitions de mai et de juin qui le précèdent.

Afin d'organiser dans les meilleures conditions les répétitions du spectacle :

- **Il est programmé une réunion préparatoire du spectacle par atelier en février. La présence d'au moins un des deux parents est obligatoire, faute de quoi l'enfant ne pourra pas participer au spectacle de juin.**
- Il sera remis, lors de la réunion préparatoire de février, à chaque famille **un engagement de présence** (spécimen en annexe) sur lequel elles pourront indiquer les éventuels impératifs d'absence durant la période précédant le spectacle de juin. Cet engagement est à **retourner au plus tard fin février 2027.**

6 - TARIFS ET REGLEMENT

Les tarifs sont ainsi fixés pour l'année :

- Groupes ALEGRE et GUITRY : 90 €
- Groupe FEYDEAU : 110 €
- Groupes CORNEILLE et MOLIERE : 130 €

Le paiement des cours sera à remettre **obligatoirement au 3^e cours**. Il peut s'effectuer :

- **Sur le site www.helloasso.com** rubrique « École de Théâtre - Adhésion 2026/2027 ».
- Dans une enveloppe cachetée avec le nom de l'enfant et son groupe dans la boîte aux lettres disposée dans le théâtre, pour les espèces et les chèques.
- **En espèces** : 1 versement. Un reçu sera envoyé par mail après vérification de la somme.
- **Par chèque** avec la possibilité de 3 versements. Ces derniers, établis à l'ordre de « La Tour d'Angles », seront encaissés courant octobre, courant décembre, courant février. A l'issue, un mail de rappel sera envoyé aux familles n'ayant pas effectué le versement. Sans issue positive l'enfant ne pourra poursuivre les cours, dès le 5^e cours (retour vacances de la Toussaint).



L'inscription à l'École de Théâtre est **un engagement pour l'année scolaire**. Le coût de l'activité est dû pour la totalité de l'année. Le fractionnement du règlement est une facilité offerte aux familles. En cas d'absence prolongée ou d'arrêt définitif en cours d'année, aucune remise ni remboursement ne seront accordés, sauf cas de force majeure et sur appréciation du CA.

8- FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET REGLEMENT INTÉRIEUR

Pour assurer la tenue des ateliers en toute sérénité, la fiche de renseignements avec les coordonnées d'urgence est à remettre dès le 1^e cours.

La Tour d'Angles est une association constituée d'adhérents actifs ou de soutien moral pour l'ensemble de ses activités. Outre l'inscription aux ateliers, elle propose l'adhésion annuelle gratuite via le site www.helloasso.com. L'adhésion permet au membre de participer aux

projets et décisions en assemblée générale ; elle assure la légitimité des bénévoles lors de leur participation aux activités (spectacle de juin par exemple).

9- DISCIPLINE et COMPORTEMENT



Le Théâtre est un loisir qui demande une certaine autodiscipline, un respect de soi-même et des autres. L'élève s'engage à adopter un comportement qui ne nuira pas au déroulement des ateliers, soit par ses gestes, soit par ses paroles.

De même, tout accompagnant se doit de garder une attitude respectueuse vis-à-vis de l'intervenant et des bénévoles de la Tour d'Angles pour le bon déroulement de l'atelier. En cas de litige, le conseil d'administration sera le seul interlocuteur des familles et des élèves lors d'un rendez-vous convenu.

10 - OBJETS AUTORISES ET PROSCRITS

Il est interdit d'apporter des objets pouvant être dangereux (couteaux, épingles, allumettes, pétards, briquets...)

Il est vivement conseillé aux enfants de laisser à la maison bijoux et objets de valeur. En cas de perte, détérioration ou vol, l'École se dégage de toute responsabilité.



Les téléphones portables devront être éteints pendant l'atelier.

Il est demandé de ne pas apporter de nourriture, de jouets et de chewing-gum pendant le déroulement des ateliers (sauf occasion particulière prévue à l'avance).

Il est possible de fournir à l'enfant une petite bouteille d'eau marquée à son nom et dont il sera responsable. Les bouteilles d'eau oubliées ne seront pas forcément récupérées au cours suivant.

11 - TENUE VESTIMENTAIRE

Il est impératif d'adopter une tenue et des chaussures (rythmiques, chaussons) confortables pour l'élève. Les tongs et chaussures apparentées sont interdites pendant les cours.



Il est préférable de laisser les chaussons (marqués au nom de l'enfant) au Théâtre. Chaque atelier possède une caisse prévue à cet effet.

12 - DROIT A L'IMAGE



Les élèves, s'ils sont majeurs ou les parents des élèves mineurs, cèdent leur droit à l'image à « La Tour d'Angles », qui est, par ce présent Règlement, autorisée à utiliser les images des élèves pour toute promotion de l'École, des Spectacles ou pour toute autre promotion artistique et ce sur tout support, dans les limites autorisées par la Loi.

13 - CRISE SANITAIRE COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, un protocole sanitaire a été rédigé par la Commission « École de Théâtre ». Ce document est établi pour limiter les risques de propagation du virus et préserver la sécurité sanitaire des élèves et des intervenants. En cas de reprise épidémique, et sur décision de la commission école de théâtre, ce protocole sera réactivé par envoi d'un email.

14 - CONTACTS

Intervenants :

- Jean-Denis LACHAMBRE (*ALEGRE, GUITRY, FEYDEAU*) : 06.83.12.50.75
- Adolphe CHADEAU (*CORNEILLE, MOLIERE, ADULTE*) : 07.70.88.90.10

Commission « École de Théâtre » :

- Alexandra Lesage : 06.16.81.01.75
- Patricia Louage : 06 43 04 29 61
- Sophie Dubillot : 06.11.31.68.76
- Isabelle Ledon : 06.73.35.28.74



PARTICIPATION AU SPECTACLE

DES 11 ET 12 JUIN 2027

A remettre au plus tard fin février 2027

Groupe :

Nom de l'élève.....; Prénom

Nom du responsable légal.....; Prénom

- ☐ Je participe au spectacle de l'école de théâtre de la Tour d'Angles, prévu en juin 2027 et
je m'engage à être présent(e) aux répétitions des mois de mai et juin 2027 ainsi qu'à toutes les représentations¹.

Je transmets mes impératifs d'absence. Il s'agit de :

- ☐ Classe de découverte, prévue le :
- ☐ Voyage scolaire, prévu le :
- ☐ Choralège, prévue le :
- ☐ Evénement, prévu le :
- ☐ Evénement, prévu le :
- ☐ Porte ouverte établissement, prévue le :

Signature :

¹ Cocher la case correspondante